

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES HUMAINES

DU 12 OCTOBRE 2021

Membres présents ou représentés :

Enseignants : Mmes et MM. : BOQUET Yves, BROCHARD Renaud, BUGAISKA Aurélia, DEJOUX Virginie, ESPOSITO Arianna, GAIMARD Maryse, JEGOU Anne, KOSSMANN Perrine, LEFEBVRE Sabine, LELEU Arnaud, STEIN Christian, THIBAUT Jean-Pierre, VIGREUX Jean, ZARA Vasco.

Usagers : Mmes et MM. : ABOUSSOUFIAN Alexandre, BOURDEJEAU Océane, MARTIN Pierrick, PACAUT Séverine, PRIVE Clara, RIPERT Sean, SIBOURG Jeanne, SOMONTE-GARCIA Louisa.

Personnel BIATSS : Mmes : ROY Dominique, VANESSE-URBAIN Claire.

Personnalités extérieures : Mmes : MAGNIEZ Sophie, THIERRY Anne.

Absents excusés : Mme : DOS SANTOS Apolline

Invités : Mme et MM. : SALVADORI Philippe (Président du conseil), EL-HANBALI Youssef, PRAT-BÉLIARD Edwige.

Le doyen ouvre la séance à 17h35.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil de l'UFR Sciences Humaines du 28 avril 2021

Le doyen soumet aux remarques le procès-verbal de la séance précédente. Compte tenu de la longueur du document, Yves BOQUET demande s'il n'aurait pas été possible de supprimer certains détails. Le doyen répond que le maximum a été fait pour synthétiser le compte-rendu de la réunion, particulièrement longue, puisque sa durée dépassait quatre heures.

Le procès-verbal du 28 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

2 – Informations générales : travaux du bâtiment, élections de novembre 2021

Le doyen salue une rentrée dans des conditions presque « normales », avec l'organisation du pot de rentrée traditionnel de notre UFR. D'un point de vue règlementaire, il demande le respect des gestes barrières et invite tous les enseignants à rester vigilants et à appliquer scrupuleusement les recommandations, notamment le port du masque qui demeure obligatoire (le président de l'université a reçu plusieurs signalements concernant des manquements aux règles sanitaires en vigueur).

Le doyen constate que la situation sanitaire s'améliore nettement et qu'il sera probablement possible prochainement d'envisager un allègement des restrictions. Il explique que les enseignements ont repris en présentiel et que seuls quelques collègues ont demandé ponctuellement à dispenser certains cours à distance. Dans tous les cas, il rappelle que pour des raisons d'organisation, aucun chevauchement entre les deux procédés d'enseignement ne doit exister.

Le doyen signale d'importants problèmes de planning depuis la rentrée, principalement concernant les réservations d'amphithéâtres et la disponibilité des salles. Certains directeurs de département ont formulé des réclamations à ce sujet.

Ces dysfonctionnements sont principalement causés par le **début des travaux d'étanchéité dans le bâtiment Droit-Lettres**, parce que l'accès à une dizaine de salles du quatrième étage est limité ou interdit. Cette situation n'est pas nouvelle, puisqu'elle s'est déjà produite il y a environ trois ans. L'augmentation des effectifs en L2 et L3 est aussi à prendre en compte dans ce contexte. Chaque cas problématique est pris en compte et en collaboration avec Renaud Aubert, responsable du Pôle Logistique, une solution est généralement proposée. Le doyen signale également que le planning des travaux annoncé est prévisionnel, par conséquent il sera certainement amené à être modifié.

Monsieur El-Hanbali explique que le programme des travaux comprend la réfection de toutes les fenêtres et l'isolation par l'intérieur des bureaux et des locaux : travaux importants, dont la durée est difficilement prévisible. L'opération de désamiantage, particulièrement délicate, n'est possible qu'au moment du démontage du dormant des fenêtres, ce qui justifie la longueur des travaux. Il précise qu'afin d'éviter tout contact avec les espaces à désamianter, des sas de désamiantage sont installés par quart d'étage, pour rendre inaccessibles les salles et sécuriser le périmètre concerné. Le planning prévisionnel reçu sous forme de tableau indique que les travaux ont commencé par le quatrième étage pour descendre progressivement dans le bâtiment. Au fur et à mesure des difficultés, ce planning sera revu.

Monsieur El-Hanbali fait part d'une difficulté supplémentaire substantielle : outre le blocage de certaines salles pour les enseignants et les étudiants, les personnels administratifs en fonction dans les locaux concernés par les travaux devront temporairement être relogés. Normalement, l'université a prévu à partir du mois de janvier 2022, d'installer quatre structures temporaires de type Algeco. Cependant, même en organisant une rotation de personnel, l'espace mis à disposition risque de rester insuffisant. Le Directeur Général des Services de l'université est conscient du problème et propose le recours au télétravail. Monsieur El-Hanbali ajoute que les difficultés risquent de s'accroître encore au moment des examens et souhaite que la communication soit optimale pendant ces périodes compliquées, afin de pouvoir anticiper notre organisation.

Sabine Lefebvre s'inquiète du problème de l'indisponibilité en fin de semaine du bureau 428 qu'elle partage avec Christian Stein et s'interroge sur la partie organisationnelle d'un éventuel déménagement, en effet il lui sera impossible de s'organiser en seulement trois jours pour libérer les lieux.

Monsieur El-Hanbali répond que normalement les bureaux ne seront pas déménagés, que le mobilier sera placé au centre et bâché sur place et que ces locaux seront inaccessibles pendant toute la durée des interventions. Il ajoute qu'il n'a pas d'informations concernant le stockage des affaires personnelles des occupants.

Christian Stein rapporte, après une discussion avec les menuisiers, que le planning dépend surtout de ce corps de métier.

Monsieur El-Hanbali ajoute que le Pôle patrimoine centralise les suivis d'échéances du chantier.

Alexandre ABOUSSOUFIAN demande comment seront libérés les salles et les bureaux entre deux étages.

Monsieur El-Hanbali répond que logiquement, lorsque les travaux seront achevés au quatrième étage, l'espace deviendra de nouveau accessible (le travail s'organise sur des demi-étages pour laisser l'accès à l'autre moitié).

Océane Bourdejeau évoque les absences enregistrées dès les premières séances de travaux dirigés, pour des étudiants mal ou pas informés de certains changements de salles et souhaiterait qu'une solution soit envisagée. Elle demande la justification des absences ou la possibilité de les supprimer du dossier des étudiants.

Monsieur EL-HANBALI répond que ces absences pourront être justifiées puisque leur motif est légitime (travaux, accès à l'ENT en cours de création, ...).

Afin d'améliorer la communication, Yves Boquet propose de diffuser le tableau du planning prévisionnel des travaux à tous les personnels. Par ailleurs, il s'étonne concernant son emploi du temps d'un changement de salle automatique chaque lundi matin, alors qu'il s'agit d'un même cours à horaires fixes.

Aurélia Bugajska rapporte qu'elle n'a pas réussi à obtenir une salle pour un TD qui a finalement été annulé. Renaud Brochard et Christian Stein confirment ces problèmes d'organisation dans l'attribution des salles et déplorent que les changements soient souvent annoncés au dernier moment.

Le doyen rappelle que Monsieur El-Hanbali tente quotidiennement de trouver des solutions aux problèmes, et l'en remercie vivement.

Élections des 30 novembre 2021 et 1^{er} décembre 2021 :

Monsieur El-Hanbali informe que des élections de renouvellement total ou partiel des conseils de composante sont programmées les 30 novembre et 1^{er} décembre 2021. Il annonce qu'au sein de l'UFR Sciences Humaines un seul siège sera à renouveler ; celui d'un représentant Biatss occupé par Sébastien Finot, vacant puisque ce dernier est désormais affecté à l'Iredu. Les étudiants de notre composante ne seront donc pas électeurs et le scrutin sera organisé sur la seule journée du 30 novembre 2021.

Le doyen demande si en l'absence de candidat, les élections seront maintenues.

Monsieur El-Hanbali répond qu'il n'y aura pas de scrutin dans cette éventualité.

3 – Conventions et point budgétaire

Convention de partenariat entre l'université de Bourgogne et l'EPL Quétigny-Plombières, dans le cadre du projet tuteuré de la licence professionnelle « Gestion des espaces végétaux urbains » (LP GEVU) :

Monsieur El-Hanbali explique que cette convention de partenariat proposée par Anne Jegou encadre un projet purement pédagogique sans engagement financier pour l'université.

Anne Jegou ajoute que cette convention porte sur un diagnostic et un réaménagement de différents sites pour améliorer leur intégration paysagère.

La convention de partenariat entre l'uB et l'EPL Quétigny-Plombières est adoptée à l'unanimité.

Point budgétaire :

1°) CUFPA (Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Alternance)

Monsieur El-Hanbali explique que la CUFPA est la dénomination nouvelle pour la collecte de la taxe d'apprentissage et constate que les résultats de notre UFR dans ce domaine sont toujours insuffisants ; il s'agit donc d'un problème récurrent au regard de nos effectifs et du nombre de diplômes préparés.

Monsieur El-Hanbali détaille les montants :

Collectés :	Psychologie sociale – M2 :	4 174 €
	Archéologie - M2 ASA :	8 761 €
Collecte inscrite dans le budget initial et non reçue :		
	Géographie :	-1 500 €

Le montant de collecte totale s'élève toujours à environ 13 000 euros.

Le doyen note une baisse générale au niveau de l'université et Monsieur El-Hanbali précise qu'elle résulte du changement règlementaire destiné à favoriser davantage les CFA. Le montant de la perte annuelle au niveau de l'établissement avoisine les 300 000 euros. Néanmoins, au regard des effectifs et compte tenu des diplômes qu'elle délivre, notre composante reste en deçà des composantes situées dans un périmètre voisin.

2') Dépenses par département : engagements

Monsieur El-Hanbali annonce l'approche de la fin d'exercice et rappelle aux départements l'importance d'engager maintenant leurs prévisions de dépenses relatives à des projets pédagogiques. Il ajoute que généralement, les engagements sont arrêtés début novembre de chaque année. Monsieur El-Hanbali détaille pour information, les fonds dépensés à ce jour par chaque département, en pourcentage par rapport au budget alloué :

- Histoire :	30 %
- Histoire de l'Art – Archéologie :	26 %
- Musicologie :	11 %
- Psychologie :	9 %
- Sociologie :	30 %
- Géographie :	13 %

Le doyen souligne qu'en DOM, il est lourdement reproché à l'UFR Sciences Humaines d'utiliser trop tardivement et partiellement le budget qui lui est alloué, cependant il admet que l'année 2020-2021 a été particulièrement compliquée en raison de la crise sanitaire, période peu propice à la concertation pour engager des dépenses.

Pierrick Martin, par rapport au chiffre de 11 % pour la musicologie, demande s'il serait possible que les étudiants participent aux dépenses de projets pédagogiques.

Monsieur El-Hanbali répond que la décision revient à la direction des départements.

Arnaud Leleu comprend les reproches quant à la consommation incomplète du budget alloué, mais s'interroge sur l'importance du moment de son utilisation pour réaliser les projets pédagogiques. Il remarque que l'année d'exercice est écourtée à dix mois en raison des contraintes comptables et ne comprend pas l'impossibilité de pluriannualisation des engagements et des dépenses.

Le doyen explique que notre taux d'affectation du budget reste inférieur aux attentes du rectorat et de la présidence de l'université et que pour des raisons de prévisibilité budgétaire, nous devons éviter des dépenses trop tardives. Il invite à se questionner sur la qualité de notre gestion de budget au niveau des départements et sur la validité des projets retenus.

Le doyen insiste sur ce manque d'anticipation qui débouche sur une politique inadaptée et explique qu'avec un calendrier prévu dès le printemps, en respectant les contraintes, la mise en place serait mieux adaptée et plus cohérente. Il constate également que les achats d'urgence en fin de période sont encore beaucoup trop importants.

Monsieur El-Hanbali confirme que pour certains crédits les délais sont difficiles à respecter et déplore une organisation générale inadaptée et décalée par rapport aux besoins.

Le doyen rappelle que depuis très longtemps, notre UFR est « sous-dotée », en comparaison avec d'autres composantes accueillant beaucoup moins d'étudiants et qu'il n'existe aucun ajustement qui tiendrait compte de cette réalité.

Dans ce contexte, il est donc difficile de pouvoir prétendre à des sommes supplémentaires, si au sein de nos départements les dépenses ne sont pas à la hauteur du budget attribué. Par conséquent, le doyen conseille aux départements d'essayer de mieux anticiper leurs dépenses. Monsieur El-Hanbali confirme qu'il est évidemment impossible d'envisager une demande de crédit supplémentaire alors que le budget précédent n'a pas été consommé.

Anne Jegou regrette une telle situation et explique qu'il lui est impossible de dépenser de manière adaptée le budget attribué, que ce soit au niveau de la recherche ou au niveau du Sefca. Elle déplore cette incapacité en reconnaissant son manque de culture budgétaire. Anne Jegou souhaite que les départements bénéficient d'une formation et de temps d'échanges plus importants avec les services financiers. Les difficultés qu'elle relève portent sur la connaissance du solde disponible, sur le suivi et la recevabilité des commandes ou encore sur le respect des lignes budgétaires. À son sens, la compréhension de ces éléments financiers reste compliquée et elle invite à trouver des solutions. Devant ces problèmes de compétences et de ressources humaines, elle propose de recruter des étudiants en juin ou en septembre, en contrats courts, afin d'aider à gérer ce genre de comptabilité et afin de pouvoir être prêts dès novembre.

Le doyen rejoint Anne Jegou, au regard de l'ensemble des différents budgets que les enseignants-chercheurs sont amenés à réclamer pour financer leurs recherches. En effet, par manque de connaissances en matière budgétaire et faute de soutien, ils sont nombreux à essuyer des refus. Il ajoute, concernant notre UFR, qu'il s'agit toutefois de budgets fixes sans fluctuation de dotations, récurrents d'une année sur l'autre ; la situation est donc totalement prévisible et nos départements doivent pouvoir prévoir leurs achats et leurs projets.

Anne Jegou déplore cette pression considérable et ce blocage, ainsi que l'obligation de devoir aborder un tel sujet, alors que le problème est initialement lié à la communication entre les personnels de culture et d'affectation différentes. Par ailleurs, elle regrette un encadrement trop strict des achats (livres, matériels informatiques, etc.) et souhaiterait pouvoir disposer d'une plus grande liberté sur la nature des choix, parce que cela ne correspond pas actuellement à la réalité de l'enseignement qu'elle tient à mettre en place. Elle constate que l'approche de cette partie budgétaire avec la Maison des Sciences de l'Homme est différente et plus aisée qu'avec l'antenne financière.

Sabine Lefebvre, au sein du laboratoire ArTeHiS, rencontre ces mêmes difficultés et demande une solution sur le long terme en capitalisant les sommes non dépensées, afin de pouvoir organiser des projets de voyages étudiants planifiés d'ici deux à trois ans. Cette organisation (déjà en place au Ministère de la Culture) permettrait d'utiliser des fonds non engagés.

Monsieur El-Hanbali répond que notre budget reste annuel et que notre activité n'est pas soumise à une pluriannualité, exception faite du domaine de la recherche. Il concède que ce paramétrage soit dommageable mais assure qu'aucune dérogation n'est actuellement possible.

Arnaud Leleu évoque la loi de programmation de la recherche de 2020, intitulée en premier lieu loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), qui prévoit cette capitalisation des fonds.

Le doyen rappelle le fonctionnement de l'administration française qui vote un budget pour l'année suivante et précise que cette loi est avant tout un guide pour l'État dans son fonctionnement budgétaire. Cet engagement ministériel pour un budget pluriannuel de cinq ans revient à s'engager à voter chaque année un plan de précaution. Il s'agit d'un problème constant dans la logique budgétaire de l'administration française, d'ailleurs les budgets rectificatifs de l'enseignement supérieur suite à des engagements non suivis et des rectifications d'affectations en font preuve.

Pierrick Martin revient sur l'utilité de collaborer entre étudiants et enseignants pour lister plus précisément des besoins en matériel pédagogique. Le doyen rejoint cette idée, car les enseignants ne peuvent recenser tous les besoins.

Renaud Brochard suggère une réservation du budget alloué, en prévoyant une utilisation ultérieure (en septembre par exemple), ou encore un système collaboratif sous forme d'avances entre départements. Le doyen encourage cette solidarité au sein de l'UFR, à condition que les opérations soient réalisées dans le respect du calendrier.

Monsieur El-Hanbali confirme que ce type de ventilation est envisageable, mais remarque que l'enveloppe réservée pour les projets de master n'a jamais été consommée. Le doyen ajoute que certains départements n'ont même jamais utilisé leur enveloppe, ce qui laisse à penser que cette formule n'est peut-être pas adaptée.

Christian Stein constate que les départements s'autolimitent finalement.

4 – Mouvement du personnel

Le doyen explique que le mouvement du personnel présenté ici est la conséquence du DOM décidé en avril 2021, date du précédent conseil et qu'une distinction s'impose entre les personnels Biatss et les personnels enseignants-chercheurs.

- **Concernant les enseignants-chercheurs :**

Le doyen explique que nous n'avons obtenu que le renouvellement de postes qui viendraient à être vacants, c'est-à-dire « quasiment rien ». En effet, un seul poste d'enseignant-chercheur sera recruté au printemps prochain, il s'agit de celui de maître de conférences en psychologie qui était protégé par I-site (Fellowship), selon l'ancienne programmation pluriannuelle. Alain Leleu ajoute que ce poste sera mis au concours.

En réponse à notre demande de dégel du poste de professeur en musicologie, ainsi que de deux postes supplémentaires d'enseignants en psychologie pour suivre la montée en puissance de nos laboratoires : **aucun poste n'a été obtenu car ils sont gelés**. Sur ce point, nous avons été informés au moment du DOM que ces postes n'existaient plus ! Le doyen, particulièrement surpris et furieux de ce refus, comme de cette réponse, précise qu'il a demandé des explications car la situation devient très inquiétante.

En musicologie, le doyen présente une situation dramatique. En effet, actuellement deux collègues sur cinq enseignants titulaires sont en congé maladie et une de ces absences est directement liée à un état d'épuisement face à la charge de travail démesurée et insupportable. Le doyen rappelle que deux postes de titulaires sur sept sont gelés en musicologie, et 2/5 pour les seuls enseignants-chercheurs.

Dans ces conditions, le fonctionnement d'un département de musicologie est impossible et la montée en puissance d'un master n'est pas plus envisageable sans professeur, sans HDR et avec si peu de collègues pour encadrer. Depuis le début de cette année universitaire, les arrêts de travail se sont enchaînés, à commencer par celui du directeur du département de musicologie en début de semestre. Le doyen avoue ne plus savoir comment faire réagir l'université devant cette situation de « non-assistance à personne en danger » ! Il explique qu'il a demandé une entrevue avec le président par courrier en date du 16 septembre 2021 et que sa demande est restée sans réponse depuis un mois maintenant. Il rapporte avoir été seulement informé que des vice-présidents étudiaient notre dossier. Le doyen fait donc part de sa grande inquiétude, surtout concernant la santé psychique d'un des enseignants de musicologie. Derrière cette détresse, il s'agit du blocage d'un seul poste de professeur que l'on refuse de nous attribuer, pourtant les conséquences sont énormes et dramatiques. Le doyen trouve réellement dommage que ce département soit ainsi accablé, alors que ses performances, ses compétences et ses très bons résultats au dernier Capes sont avérés.

Pierrick Martin informe qu'il travaille sur l'opération difficile de mise en place d'un sondage au sein du département de musicologie, afin de connaître le ressenti général des étudiants. Il trouve ce contexte regrettable, dramatique et pense qu'une collaboration étudiante avec l'UFR pour interpeller la présidence pourrait faire naître un espoir de résultat. Le doyen approuve cette proposition de soutien étudiant, puisque que la présidence n'a pas daigné l'entendre et il refuse de se présenter au prochain DOM sans la certitude d'une ouverture de poste en musicologie.

Anne Jegou demande si la médecine du travail s'est positionnée sur cette situation.

Le doyen confirme qu'effectivement la médecine du travail est avisée, qu'elle a prévu des démarches et un projet de suivi. Il précise que ce contexte dramatique inclut une dimension réelle de souffrance au travail, qui doit être traitée comme telle, mais souligne qu'il ne s'agit pas ici seulement d'un problème de « caractères », mais bien d'un réel manque d'encadrement et de ressources humaines.

Le doyen prévient qu'il n'admettra pas en réponse à nos demandes urgentes en personnel, une solution sous forme de soutien médical ; **ces souffrances sont la conséquence et non la cause.**

Séverine Pacaut revient sur la souffrance au travail et précise qu'une loi oblige tout employeur à donner un cadre de travail acceptable sous peine de saisie de la juridiction compétente. Anne Thierry précise qu'il s'agit du tribunal administratif en ce qui concerne l'université.

Alexandre Aboussoufian demande si un soutien ne pourrait pas être apporté par les autres départements de l'UFR Sciences Humaines et Sociales pour aider la musicologie.

Le doyen déplore que l'université ne considère pas suffisamment ce critère des conditions de travail et assure que l'ensemble de notre composante est solidaire du département de musicologie et que nos demandes et nos propositions sont répétées depuis plusieurs années.

Sabine Lefebvre s'étonne de ce blocage alors que les informations et le signal de carence sont régulièrement transmis. Elle assure d'ailleurs de son soutien, au nom du laboratoire ArTeHiS.

Le doyen considère qu'il s'agit d'un appel de détresse, plus important encore que nos demandes précédentes et que nos besoins déjà conséquents, notamment pour le département de psychologie.

Sabine Lefebvre remarque que sous le mandat du président Alain Bonin, au moment du départ à la retraite de Daniele Vitali, la demande de poste avait été entendue et le gel évité, contrairement à qu'aujourd'hui où nos appels de détresse restent sans réponse.

Arnaud Leleu explique que la stratégie sous la présidence d'Alain Bonin était différente, parce que le gel était d'abord systématique, pour adapter ensuite gels et dégels en fonctions des sollicitations et des besoins. Désormais, les postes ne sont plus gelés et ils sont proposés au concours s'ils deviennent vacants, sans toutefois annuler les dégels précédents. Arnaud Leleu ajoute que ces postes avaient été gelés arbitrairement et d'une manière aléatoire, en fonction des départs en retraite par exemple. Cependant, il ne comprend pas pourquoi aujourd'hui les instances, tout en gardant cette logique budgétaire, ne se montrent pas plus flexibles et n'adaptent pas leur réponse aux besoins ; ceci, même en conservant un nombre de postes identique et en décidant un gel moins substantiel au sein de la composante.

Le doyen répond que les instances autorisent cet aménagement, mais uniquement au sein d'une même UFR. Il explique qu'en appliquant ce procédé, notre composante prendrait un poste dans un département pour le donner à un autre ; cette solution est envisageable car l'encadrement en général est déjà globalement insuffisant à l'UFR Sciences Humaines. La politique budgétaire initiée par la présidence relativise clairement la notion de solidarité budgétaire à l'échelle de l'université, le doyen pense qu'il s'agit d'une politique de facilité qui sous-entend que notre UFR n'a aucun projet commun et favorise les composantes déjà sur-dotées, car précédemment épargnées par les gels.

Jean-Pierre Thibaut remarque que toutes les UFR semblent se trouver dans la même situation, excepté une. Le doyen réaffirme qu'il refuserait dans tous les cas de faire des rééquilibrages au niveau de notre composante. Les ajustements doivent impérativement être opérés au niveau de l'université.

Aurélia BUGAJSKA et le doyen notent que l'UFR SVTE qui a autant d'étudiants que notre seul département de psychologie, compte une centaine d'enseignants, alors que nous n'en comptons que vingt-trois en psychologie !

Jean-Pierre Thibaut, sans sous-estimer la situation en musicologie et assurant de sa solidarité, s'interroge sur la façon de mesurer la détresse au sein d'un département. Il constate qu'aujourd'hui certains cours de travaux dirigés de psychologie ne peuvent même plus être réalisés et qu'au moins 65 % de vacataires interviennent. Jean-Pierre Thibaut remarque que cette situation ne s'était plus produite depuis 2008 et ne comprend pas cette incohérence actuelle où les enseignants sont incités à faire des heures supplémentaires, alors que par le passé leur nombre était plafonné.

Le doyen ajoute que la détresse est désormais clairement visible, puisque les enseignants craquent physiquement. Il continue à espérer qu'avant d'en venir à la saisie des juridictions, une solution convenable pourra être trouvée.

Océane Bourdejeau souhaite vivement que les conseils d'administration et académique prennent en compte cet avis.

Pierrick Martin rappelle l'importance du travail de la transversalité, fil de conduite du collège usagers. Il explique qu'il sera nécessaire de travailler ensemble à court terme sur différents niveaux (étudiants de musicologie, UFR et conseils centraux), afin d'éviter d'aggraver la situation déjà dramatique.

- Concernant les personnels Biatss :

Monsieur El-Hanbali présente les mouvements de personnels Biatss au sein de l'UFR (arrivées et départs) :

- Lucie Javaux, contractuelle au service des enseignants a réussi le concours de secrétaire et a été affectée dans une autre UFR, **Émeline Pichot** la remplace depuis la rentrée ;
- Isabelle Vandell, titulaire en poste à l'antenne financière est partie à la retraite, **Yamina El-Koh** qui arrive du Pôle Finance la remplace ;
- Sébastien Finot a quitté notre UFR pour rejoindre l'Inspé au laboratoire Iredu et **Colombe Dartois** titulaire arrivant du rectorat le remplace ;
- Le contrat de Chantal Doquet n'a pas été renouvelé ;
- **Isabelle Graptin** qui était en charge du secrétariat pédagogique d'histoire est désormais en géographie et **Emma Brochot**, titulaire, la remplace ;
- Enfin, nous avons réussi à obtenir le recrutement d'une personne en renfort, avec l'arrivée d'**Isabelle Saulin**, en charge du secrétariat pédagogique de la Licence 2 de psychologie.

Le doyen est particulièrement satisfait de la création de ce poste, l'attribution en elle-même est déjà un point très positif.

5 – Bilan de la rentrée : effectifs

Le doyen précise que les inscriptions administratives sont préparées par Claire Vanesse-Urbain et par Dominique Roy et que les chiffres du tableau présenté, réalisé en date du 11 octobre 2021, peuvent encore évoluer.

Pour cette rentrée, les effectifs de première année ont légèrement augmenté, contrairement à ceux de deuxième et troisième année (psychologie), pour rappel les chiffres présentés ne sont pas définitifs.

L'écart des effectifs en L3 (346) et en M1 (88) en psychologie est significatif de la sélection qui s'opère entre la licence et le master.

Aurélia BUGAÏSKA précise que le niveau de troisième année de licence n'est pas si brillant et que la sélection pour accéder au master n'est pas aussi sévère que l'on pourrait imaginer.

Les chiffres présentés sont représentatifs des deux années perturbées par la crise sanitaire et le doyen constate un effet « Covid » au niveau des effectifs, qui restent toujours assez élevés mais sans atteindre ceux d'il y a une quinzaine d'années. Il ajoute que les effectifs tendent vers une stabilisation haute, en attendant un reflux démographique annoncé, qui a d'ailleurs déjà légèrement commencé et rappelle que notre UFR doit présenter ses souhaits en matière de capacités d'accueil (Parcoursup).

Le doyen informe que la présidence de l'université incite à baisser nos capacités [à hauteur] d'environ 10 % de la capacité totale de la première année à l'échelle de l'établissement. Dans ce « bras de fer politique » avec le ministère, il ajoute que la démarche est d'abord, selon la présidence de l'université, une arme en réponse au gel des postes et au refus d'augmentation budgétaire. Ce processus a déjà commencé cette année et a d'ailleurs provoqué la réaction du recteur qui a, par ailleurs, imposé une augmentation du nombre d'admis en deuxième année dans les études de santé.

Le risque pour notre UFR, si elle suivait cette politique de baisse des capacités d'accueil, est de voir notre budget revu à la baisse en fonction de nos demandes ; le doyen craint que, finalement, la baisse des effectifs étudiants ne légitime pas nos demandes de postes. Par ailleurs, cette démarche risque d'enterrer la mission de service public de l'université, normalement fondée sur un enseignement supérieur largement accessible. Le doyen pense que jusqu'à présent, la capacité sélective de Parcoursup était plutôt aléatoire et assez peu marquée mais, si les capacités d'accueil sont réellement revues à la baisse, elle se renforcera, en aggravant les injustices pour les lycéens les plus faibles.

Il ne s'opposera pas aux départements qui jugeraient une baisse des capacités d'accueil opportune, cependant il met en garde sur le risque encouru de perdre une partie de notre budget et d'obérer à l'avenir nos demandes de postes, y compris au titre de la recherche.

Christian Stein intervient pour souligner que le problème ponctuel de l'impact des travaux sur la disponibilité des locaux risque de durer un à deux ans, ceci même avec des capacités réduites et même avec une amélioration du taux d'encadrement. En effet, au regard des seuils d'effectifs en histoire et compte tenu des difficultés d'organisation au service du planning, la situation risque de fortement se dégrader et décider une baisse des capacités ne permettrait une amélioration que très relative.

Jean-Pierre Thibaut remarque, concernant les conditions d'encadrement au sein de notre UFR, que si nous baissions nos capacités d'accueil des primo entrants, il serait alors possible d'intégrer les étudiants déjà inscrits dans les passerelles (demandes de Pass) ou les étudiants étrangers dont les demandes sont nombreuses. Il regrette de se sentir obligé de refuser des dossiers par manque de place.

Le doyen craint que ce procédé de bloquer l'accès initial aux études de première année et d'ouvrir plus largement l'enseignement aux étudiants déjà inscrits, ne suscite des contestations de la part des associations étudiantes.

Jean-Pierre Thibaut remarque que les chiffres du tableau distribué sont différents de ceux enregistrés dans Parcoursup. Monsieur El-Hanbali précise que le tableau reprend les données du logiciel qui varient encore en fonction des mises à jour.

Dominique Roy explique que cette différence est également la conséquence de la démission d'étudiants de la filière LAS (Licence Accès Santé). Normalement quinze places étaient disponibles mais aucun candidat ne s'est réinscrit et ceux qui le souhaitent ont été autorisés à réintégrer la licence classique. Par conséquent, il ne reste que huit étudiants actuellement en LAS. Dominique Roy précise que l'an passé ces réintégrations n'étaient pas possibles car la mineure santé était en place au lieu de l'UE d'ouverture et le procédé était trop compliqué.

Renaud Brochard signale que pour la première fois depuis trente ans, en première année de psychologie, des cours n'ont pas pu être assurés notamment en Méthodes du Travail universitaire.

Aurélia Bugaiska, dans ce contexte, remarque que la baisse des effectifs semble inévitable et s'inquiète parce que les préconisations recommandent de faire 80 % de la maquette. Elle souhaite qu'une solution soit trouvée ; dans son cas les heures supplémentaires sont inenvisageables.

Arnaud Leleu revendique les besoins de notre composante pour pouvoir accueillir les étudiants.

Afin de ne pas entrer en conflit avec le rectorat, le doyen explique qu'il avait proposé d'agir par étapes mesurées en anticipant la baisse à venir du flux des primo-entrants. Aujourd'hui, si notre UFR baisse drastiquement ses effectifs cela n'impressionnera probablement pas le ministère, dont la politique est d'accorder des heures et non des postes.

Renaud Brochard remarque que les universités, dont le département de psychologie ne vote pas ses capacités d'accueil, voient leurs effectifs s'accroître fortement.

Le doyen insiste sur l'existence du droit à l'enseignement supérieur pour les étudiants qui doivent le revendiquer s'il n'est pas respecté.

6 – Offre de formation : question des compétences

Le doyen informe qu'il écrira aux directeurs de départements le lendemain et il explique que le calendrier de la nouvelle offre de formation stipule pour cette année de ne pas préparer les nouvelles maquettes, mais de procéder selon un schéma en trois temps :

- 1- Cette année universitaire est une période de bilan pour réaliser une autoévaluation, même si nous essayons les conséquences pédagogiques de l'année d'enseignement à distance ;
- 2- L'année prochaine, forts de nos constats et en s'appuyant sur nos résultats, nous établirons l'offre de formation ;
- 3- Enfin, les maquettes seront validées à la rentrée de septembre 2024.

Le doyen précise qu'il est toujours utile d'anticiper, mais en gardant à l'esprit qu'il ne s'agit actuellement que d'une autoévaluation.

Il ajoute que la reformulation de la maquette se concentrera sur les compétences, académiques et autres, avec la désignation d'un référent, par département et/ou par composante, qui accompagnera les instances centrales dans leur réflexion, de manière décentralisée par l'intermédiaire des doyens, des directeurs de départements ou de laboratoires.

Chaque discipline au niveau national doit donc réfléchir individuellement à ces fameuses compétences. Le problème se pose de savoir comment les définir réellement (par exemple : apprendre à travailler en équipe, être compétent dans l'élaboration d'un projet, etc.). Le doyen souligne que ce qui est fait en travaux dirigés relève exactement de ce type de compétences, lui semble-t-il. Cette approche par compétences vient du monde de l'entreprise et il est relayé par certaines tendances des sciences de la pédagogie ou de la didactique telles qu'elles sont à l'œuvre depuis une quarantaine d'années. Cette combinaison des deux nous amène à faire évoluer la façon dont nous mettons en forme nos maquettes, au mépris parfois, lui semble-t-il, de la fonction de l'université. Le doyen comprend les collègues très rétifs devant cette notion de compétence et pense que malheureusement, il nous sera demandé de parler cette « langue » permettant à un chef d'entreprise dans la menuiserie par exemple, de regarder quelles sont les compétences acquises par un diplômé d'histoire et de savoir s'il sera employable dans cette menuiserie !

Renaud Brochard demande si « perdre de l'incompétence » serait une compétence, car en première année, il enseigne aux étudiants à se détacher des sondages et à rechercher les sources pour ne plus être incompetents justement.

Christian Stein précise qu'il faut distinguer les compétences simples des compétences complexes. Dans son expérience à l'Inspé, une partie de la maquette du master Meef fixe l'objectif à atteindre au niveau des compétences complexes.

Anne Thierry pense qu'il est effectivement important de maîtriser cette langue puisqu'on demandera ensuite aux jeunes de le faire et de l'utiliser dans la rédaction de leur curriculum-vitae. Dans leurs techniques de recherche d'emploi et au cours de la majeure partie de leur vie professionnelle, ils devront l'utiliser. Elle souligne que c'est un point très important sur le marché de l'emploi qui s'avère être une réelle compétence.

Le doyen explique qu'auparavant la fiche RNCP (Répertoire National de la Certification Professionnelle) semblait répondre aux exigences de ce référentiel, mais désormais les attentes sont plus complexes car sous la demande légitime de préparer les personnes à valoriser leurs savoirs sur un plan professionnel, on va nous demander de désosser l'architecture de nos domaines académiques. Le problème est moins ressenti dans les IUT, à l'Inspé ou encore dans les écoles d'ingénieurs, où la professionnalisation est immédiate. Dans notre cas, cela risque d'en poser dans de nombreux domaines, où l'accès au travail nécessite d'abord, en licence, une solide acquisition des savoirs académiques.

Monsieur El-Hanbali ajoute qu'une difficulté de gestion des étudiants surviendra, parce qu'ils pourront très bien valider une unité d'enseignement sans pour autant valider les compétences entre elles.

Ces propos amènent le doyen à évoquer le problème de la certification en langues, particulièrement en anglais. Dès cette année, le ministère exigera que tous les étudiants de L3 préparent une certification en langue anglaise. Tous les éléments utiles seront transmis aux enseignants avant la distribution des dossiers, sachant que la tâche sera confiée désormais à un organisme certificateur extérieur à l'université. Le coût de préparation spécifique et son niveau ne sont pas encore connus, mais dans tous les cas il sera faible et il ne s'agira pas d'un élément de diplôme ; même avec la note « zéro », cette certification sera délivrée pour spécifier que le niveau est nul.

Le doyen remarque qu'il est paradoxal que la certification en anglais soit exigée, alors que cet enseignement n'est pas obligatoire à l'université (départements d'Histoire de l'Art ou d'Histoire par exemple).

Christian Stein demande si les étudiants ont l'obligation de valider cette certification et si elle ne serait pas liée à leur licence. Le doyen répond que le ministère a spécifié qu'il n'y aurait pas de diplôme sans certification, par conséquent elle devient obligatoire.

Le doyen poursuit qu'il devra nommer un responsable et Madame MORISSON (responsable des enseignants de langues de l'UFR Sciences Humaines) sera sollicitée pour cette fonction de coordinatrice qui ouvre lieu à vingt-quatre heures de décharge.

Compte tenu de la diversité des pays d'origine des étudiants, Renaud Brochard demande si cette certification a été décidée au niveau européen.

Le doyen répond que le ministère a échoué à trouver un certificateur unique, par conséquent chaque université doit trouver son certificateur et il doute d'une réelle uniformité.

7– Question de la compensation

Le doyen explique qu'il propose ce point à l'ordre du jour après avoir été interpellé par un syndicat étudiant sur l'éventuelle disparition de la compensation et après avoir eu connaissance de la décision du conseil d'administration du 28 septembre 2021. Il cite le "Référentiel commun des études" (page 5 et 6, articles 1, 2 et 3), qui sera prochainement consultable en ligne sur le site de l'UFR Sciences Humaines :

« La compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues lors des évaluations, pondérées par les coefficients, et s'opère :

- *Entre les éléments constitutifs d'une même UE ;*
- *Entre les UE d'un même semestre, sauf de manière exceptionnelle s'agissant d'une UE fondamentale, mention contraire de la fiche filière lorsque l'équipe pédagogique justifie cette dérogation par la nécessaire acquisition de compétences fondamentales attendues pour satisfaire au niveau de la formation ;*
- *Entre les deux semestres de la même année universitaire sauf mention contraire dans la fiche filière relative à la compensation entre UE.*

Aucune note éliminatoire n'est autorisée en licence. »

En clair, le doyen précise qu'il est possible d'introduire dans nos fiches filières, après accord de l'équipe pédagogique, du département et de l'UFR, la suppression de la compensation pour les UE fondamentales seulement.

Par conséquent, pour cette année et dans l'attente de la révision de la future offre de formation et la création des nouvelles fiches filières (qui seront revues pour tenir compte de la question des compétences ; *élément qui d'ailleurs pourrait justifier l'éventuelle suppression de la compensation*), le doyen propose de conserver le schéma actuel sans changement. Cependant, si certains départements souhaitent proposer une réflexion, cela reste tout à fait possible.

Claire Vanesse-Urbain rapporte que certains étudiants de master d'histoire de l'art qui avaient obtenu de très mauvaises notes ont validé leur année et qu'une étudiante de psychologie, défaillante parce qu'elle avait eu la note de zéro après avoir rendu un plagiat, est passée en deuxième année de licence.

Le doyen pense qu'il revient aux enseignants d'évaluer correctement et de valoriser réellement le mémoire, parce que les coefficients ne sont pas suffisants et que le problème relève d'une réflexion pédagogique.

Renaud Brochard signale que certaines universités ont tendance à « sous noter » de façon de plus en plus subjective.

Vasco Zara souhaite que la question de la compensation soit tout de même évoquée au niveau des départements, notamment en musicologie, parce qu'il se retrouve confronté chaque année à des étudiants ayant obtenu zéro, qui ne sont pas venus en cours et qui se présentent, jouent un morceau et finalement obtiennent leur licence.

Le doyen répond que cela sera possible, mais plutôt pour l'année prochaine, il recommande de laisser en l'état la question de la compensation pour l'instant et de prévoir une réflexion ultérieure en souhaitant que l'université tienne compte d'une certaine uniformité pour préserver l'équité.

8 – Questions diverses

Le doyen annonce une motion, adoptée à l'unanimité la veille en conseil du département d'histoire (auquel il n'a pas participé), portant sur la **dénonciation de la réforme du Capes et du master Meef** pour les départements d'histoire et de musicologie. Il donne la parole à Christian Stein qui rapporte qu'un collègue a présenté, dans le cadre de la réforme du master MEEF, une motion de l'université de Paris VIII en demandant si les historiens présents étaient prêts à la soutenir. Il précise qu'aucun débat n'a été engagé, mais qu'il s'agit d'un simple partage d'avis.

En l'absence d'autre question diverse, le doyen remercie les membres du Conseil et lève la séance à 20 heures 15.

La Secrétaire de séance
Edwige PRAT-BÉLIARD



Le Président du Conseil d'UFR
Philippe SALVADORI

